



Kubski Grégoire, Senti Julia

Accompagnement des cas de démence dans le canton de Fribourg

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 15.11.19

DSAS

Dépôt

L'augmentation du nombre de cas de démence représente l'un des principaux défis pour les systèmes de santé du monde entier. En Suisse, les démences comptent parmi les pathologies les plus courantes à un âge avancé. Elles représentent le principal facteur de besoin en soins chez les personnes âgées et constituent même la troisième cause de mortalité des plus de 85 ans.

En Suisse, on estime à près de 154 700 le nombre de personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence et une nouvelle personne est touchée toutes les 20 minutes. On estime également que la moitié des personnes concernées n'ont pas reçu de diagnostic formel. Plus de 5 % des personnes atteintes de démence le sont avant leur 65^{ème} anniversaire. Pour chaque personne malade, entre un et trois proches sont directement touchés. D'ici 2040, 300 000 personnes pourraient être atteintes de démence, l'âge représentant le principal facteur de risque.

Selon les estimations d'Alzheimer Suisse, 4570 personnes atteintes de démence vivent actuellement dans le canton de Fribourg. Ce chiffre pourrait doubler en 2040. Fin novembre 2013, la Confédération et les cantons ont adopté la Stratégie nationale (cf. Motion Steiert 09.3509) en matière de démence afin de réagir à cette évolution et aux défis qui en découlent. La SND a eu un effet incitatif considérable. De nombreux cantons ont élaboré une stratégie cantonale en matière de démence, des plans correspondants ou d'autres planifications d'actions spécifiques aux démences. De nombreux cantons ont en outre étoffé leurs propres offres en matière de démence. Des différences majeures subsistent néanmoins (Situation positive dans les cantons de Vaud, Zurich, Bâle, Soleure et d'Argovie).

Compte tenu de ce qui précède, les soussigné-e-s adressent au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Comment est-ce que le Conseil d'Etat évalue la situation aujourd'hui concernant l'offre proposée pour les personnes en situation de démence ainsi que celle des proches ? Quelles sont les mesures concrètes que le Conseil d'Etat prévoit de prendre compte tenu du nombre important de nouvelles personnes en situation de démence ces prochaines années ?
2. Quelles offres s'adressent spécifiquement pour soutenir les personnes en situation de démence avant l'âge de 65 ans (7 % des personnes en situation de démence) ? Quelles mesures sont prévues à l'avenir, dans la mesure où il faut souvent attendre une année avant d'obtenir l'aide de l'AI ?
3. La plupart des personnes en situation de démence sont prises en charge par des proches. Quelles sont les améliorations qui sont prévues en la matière concernant le financement de la prise en charge par des proches ?

4. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour sensibiliser le personnel du canton (autorités, administration, police) au sujet des situations de démence ?

—